

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [kpoisson-csbf-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/53fbbc72be7919edca6e71fd>

Date d'obtention : 2025-04-24 21:32:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode efficace et rapide ce qui diminue la propagation des images et/ou vidéos. Les ados sont mieux encadrés et il y a plus d'uniformité dans les interventions, donc une meilleure prise en charge de ou des victime(s) et des ados impliqués. Les parents sont impliqués dans la démarche. De plus, les ados se sentent plus en sécurité qu'auparavant. Le délai de traitement est plus rapide. En aucun cas les intervenants ne doivent regarder les images ou vidéos. Cette méthode tient compte des besoins des jeunes ainsi que de leur niveau de maturité. Après avoir fait la formation, je connais mieux les lois par rapport au sextage et je comprends mieux ce phénomène.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais me sentir mieux outillé pour intervenir. Je serai en mesure d'être plus efficace et plus rapide. J'aurai aussi une plus grande confiance et cela va assurément me permettre d'être plus rassurante auprès des jeunes et des parents. J'aurai en ma possession la trousse Sexto qui m'indiquera clairement les étapes à suivre. Rapidement, je saurai quelles actions prendre selon la situation. De plus, un aide-mémoire est à disposition, ce qui facilitera mon travail. Amélioration du partenariat entre l'école, le service de police et le DPCP, ce qui me permettra d'augmenter mon efficacité et la précision de la tâche à accomplir.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Suivre les étapes de la méthode Sexto. Intervenir auprès des élèves de mon établissement scolaire. Encadrer et soutenir l'élève ou les élèves victimes d'intimidation ou de violence et ou un ou des élèves témoins. En aucun cas, je vais regarder les vidéos et ou photos pour préserver l'intégrité de la ou des victimes. M'assurer d'avoir une bonne collaboration des parents. M'assurer de la confidentialité du signalement ou de la plainte.